

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°06-BR/2015/CCDS

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SERVICE MISSION D'INGENIERIE POUR LA « CONCEPTION-MISE EN LIGNE ET MAINTENANCE » DU SITE INTERNET DE LA CCDS

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Anne SAUNIER, Enrico WILLIAM

Absents excusés:

Didier BRIOLIN, Vanessa BOIS-BLANC,

Absents non excusés:

Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au président et au bureau ;

Vu la délibération n° 12-CC/2015/CCDS du 10 mars 2015 portant modification de la délibération n° 86-CC/2014/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 26 mai 2015 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1^{er} : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : ATTRIBUE le marché relatif à la mission d'ingénierie pour la conception – mise en ligne et maintenance du site internet de la CCDDS, au **GIE COTÉ CUBE** pour une durée de six mois renouvelable une fois. Le montant global du marché s'élève **19 830,00 euros (dix-neuf mille huit cent trente euros)**.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Article 4 : INSCRIT les crédits nécessaires à la dépense au budget 2015.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents : 8
- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, le 26 mai 2015

Pour extrait et certifié conforme



Le Président,

François RINGUET





Le Pays des Savanes

Kourou, le 04 juin 2015

Communauté de Communes Des Savanes

Service Administration Générale

1, rue Raymond Cresson

97310 - KOUROU



A

Monsieur le Préfet de la Région Guyane,
Direction des Collectivités Locales et des
Affaires. Interministérielles
**Bureau des Collectivités Locales et du
Contentieux**
Préfecture de la Guyane
Rue Fiedmond
B.P. 7008

97307 CAYENNE CEDEX

BORDEREAU DE TRANSMISSION

N°BT- 10 -2015/CCDS

DESIGNATION DES PIECES	NB exemplaires	OBSERVATIONS
Délibération n°06-BR/2015/CCDS - Attribution d'un marché de service mission d'ingénierie pour la « conception-mise en ligne et maintenance » du site internet de la CCDS	3	Bonne réception
Délibération n°06-BR/2015/CCDS - Acquisition et livraison de véhicules pour les services de la CCDS	3	

La Responsable,

Ghislaine STANISLAS CASSIBI